



# PRIX RAYONNEMENT HORS QUÉBEC

PRÉSENTÉ PAR:



Chambre de commerce  
et d'industrie de **Québec**

## OBJECTIF

Reconnaître et honorer ceux et celles qui, par le biais de leur organisation, par leur travail, par leur implication, par leurs réalisations, se sont distingués à l'extérieur du Québec et qui ont permis de faire connaître la région de la Capitale-Nationale en raison d'un événement marquant au cours de la dernière année.

## QUI EST ADMISSIBLE

Toute entreprise en croissance ayant son siège social sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale et qui génère des retombées sur ce même territoire.

## PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

La période de référence va du 1er janvier au 31 décembre, sauf circonstance exceptionnelle.

## QUI CHOISIT LE LAURÉAT

Après sélection des six finalistes par le comité du Prix Rayonnement Hors Québec, le choix du lauréat est fait par les membres du jury, composé d'anciens finalistes, et par l'ensemble des membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec invités à se prononcer par vote au mois de février de chaque année.

Le nom du lauréat du Prix Rayonnement Hors Québec est rendu public dans le cadre du Gala des Fidéides au mois de mars.

## PUBLICITÉ

Les finalistes et lauréat bénéficient d'une importante campagne de promotion grâce notamment aux partenaires média.